

MARLY, le 23 avril 2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

**SEANCE DU 22 AVRIL 2026**

**Sous la Présidence de**  
**Thierry HORY**  
Président du C.C.A.S.  
Maire de la Ville de Marly

Nombre de membres en exercice	: 11	<u>Etaient présents :</u>	MM. HORY, SEPTON
Nombre de membres présents	: 08		Mmes FAGES, HANSE, JACOB-VARLET
Nombre de suffrages exprimés	: 11		KUNTZ, LARCHER, LHUILLIER
Nombre de membres absents	: 03	<u>Absentes excusés</u>	Mme FRANCFORT (délégation à M. HORY)
Absent ayant donné procuration	: 03		Mme HETHENER (délégation à Mme JACOB-VARLET)
			Mme SARRERE (délégation à Mme LARCHER)

Les convocations à cette séance ont été envoyées le 15 avril 2026

#### IX- Constitution du nouveau conseil d'administration

Conformément aux articles L.123-6 et R.123-7 à R.123-15 du code de l'action sociale et des familles, il y a lieu de procéder au renouvellement du conseil d'administration du CCAS.

Celui-ci est présidé de droit par le Maire et est composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile, dans une proportion de 8 minimum et 16 maximum, en plus du Maire.

Le conseil municipal, réuni en séance le 8 avril 2026 a fixé le nombre de membres du conseil d'administration à :

- 5 membres du conseil municipal
- 5 membres qualifiés, nommés par le Maire

Les membres élus sont :

- Odile JACOB-VARLET
- Marie LHUILLIER
- Eloïse HANSE
- Céline LARCHER
- Jeannie FAGES

Conformément aux articles L.123-6, R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Maire a procédé à la nomination d'administrateurs par arrêté n° 101/2026 en date du 13 avril 2026

- M. Christian SEPTON est nommé membre du conseil d'administration du C.C.A.S. en qualité de représentant des associations familiales, sur proposition de l'UDAF

- En l'absence de candidat représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, des associations de retraités et de personnes âgées du département et des associations de personnes handicapées du département, le Maire constate la formalité impossible et nomme comme membres du conseil d'administration au titre de personnes participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social :

- Mme Claire FRANCFORT, Vice-Présidente d'honneur du C.I.D.F.F.
- Mme Claudine HETHENER, membre du conseil des seniors de Marly
- Mme Marie -Louise KUNTZ, Présidente de l'UDCCAS 57
- Mme Rachel SARRERE, Assistante de régulation médicale au SAMU Centre 15

Sur proposition du Maire, Président du CCAS, le conseil d'administration est donc composé comme suit :

Les membres élus sont :

- Odile JACOB-VARLET
- Marie LHUILLIER
- Eloïse HANSE
- Céline LARCHER
- Jeannie FAGES

Les membres nommés sont :

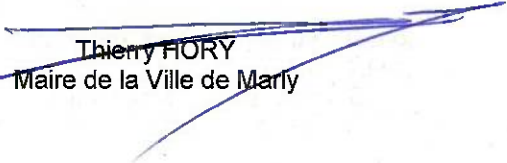
- Mme Claire FRANCFORT
- Mme Claudine HETHENER
- Mme Marie -Louise KUNTZ
- Mme Rachel SARRERE

Délibération exécutoire compte tenu de sa publication 23 avril 2026  
Pour extrait conforme, Marly, le 23 avril 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Le Président du C.C.A.S

  
Thierry HORY  
Maire de la Ville de Marly